

## Document d'information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à bien appréhender la nature et les risques associés au présent fonds. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# SYCOMORE ECO SOLUTIONS

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

ISIN : LU1183791794 (Actions R EUR)

Société de gestion : Sycomore Asset Management

## Objectif et politique d'investissement

**Sycomore Eco Solutions** vise à réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle économique, les produits, les services et les processus de production contribuent de manière significative et positive à relever les défis de la transition énergétique et écologique. Ces sociétés auront une ou plusieurs activités relatives à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes (eau, pollution, agriculture, transformation des denrées alimentaires, bois, pêche...). Ces actions, qui représentent à tout moment au moins 80 % de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés d'actions internationaux, sans contraintes sectorielle ou de capitalisation, sur la base d'une analyse fondamentale. L'objectif de ce processus de sélection des titres est d'identifier des sociétés de qualité dont le prix de marché ne reflète pas la valeur intrinsèque évaluée par l'équipe de gestion. En outre, ce processus inclut des critères extra-financiers afin de favoriser les sociétés dont les critères ESG (environnement, social, gouvernance) reflètent la recherche d'une croissance durable et qui excluent les activités les plus destructrices de capital naturel

En plus de ses placements en actions, le portefeuille peut être exposé aux instruments financiers suivants :

- Obligations (y compris obligations convertibles) et autres titres de créance, jusqu'à un maximum de 20 % de l'actif net, émis par des sociétés répondant aux critères susmentionnés et intégrés à son processus global d'analyse fondamentale, sans contrainte de notation (donc potentiellement spéculatifs) voire sans notation, et sans contrainte de sensibilité du portefeuille. En outre, cette sélection est totalement flexible en termes d'exposition de secteur ou de zone géographique
- Contrats à terme et instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré (*Contracts for Difference*) aux fins de :
  - o Couverture (pas de vente à découvert) ou d'exposition provisoire du portefeuille aux marchés d'actions sans possibilité de surexposition du portefeuille,
  - o ou couverture du portefeuille contre le risque de change.Lorsque des contrats à terme et instruments dérivés sont utilisés pour exposer le portefeuille aux marchés d'actions, ils ne peuvent pas modifier la nature du Compartiment, dont la stratégie d'investissement se concentre sur des sociétés qui contribuent à relever les défis de la transition énergétique et écologique. Ces thèmes sont également pris en compte pour le processus de sélection de la contrepartie.
- OPCVM européens, jusqu'à un maximum de 10 % de l'actif net, pour la gestion de la trésorerie du Compartiment ou en complément de l'investissement direct en actions.
- Instruments du marché monétaire public ou privé, jusqu'à un maximum de 10 % de l'actif net.

Dans tous les cas, l'exposition du portefeuille aux marchés émergents, toutes classes d'actifs confondues, est limitée à 20 % alors que l'exposition au risque de change sera limitée à 25 % du portefeuille. Le Compartiment n'investira ni dans des titres en difficulté ni dans des titres en défaut. Le Compartiment peut également détenir des liquidités à titre accessoire. Le Compartiment n'investira pas dans des ABS et/ou MBS.

Le Compartiment est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) en France et doit donc investir de manière permanente au moins 75 % de son actif en actions des pays de l'Union européenne, de Norvège et/ou d'Islande et dans des instruments équivalents et/ou OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

## Profil de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique du compartiment. Pour le calcul de cet indicateur, les rendements mensuels sur cinq ans ont été utilisés. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque affichée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement "sans risque".

A risque plus faible,			A risque plus élevé,			
rendement potentiellement plus faible			rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Risques non pris en compte par l'indicateur synthétique de risque et de rendement : certains marchés émergents peuvent avoir des gouvernements instables, des économies basées sur quelques sociétés et des marchés financiers n'échangeant que quelques titres. La plupart des marchés émergents n'ont pas de système de surveillance réglementaire développé et les informations transmises sont moins fiables que dans les marchés développés. Les risques d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité politique et économique sont plus élevés que ceux des marchés développés et peuvent affecter la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

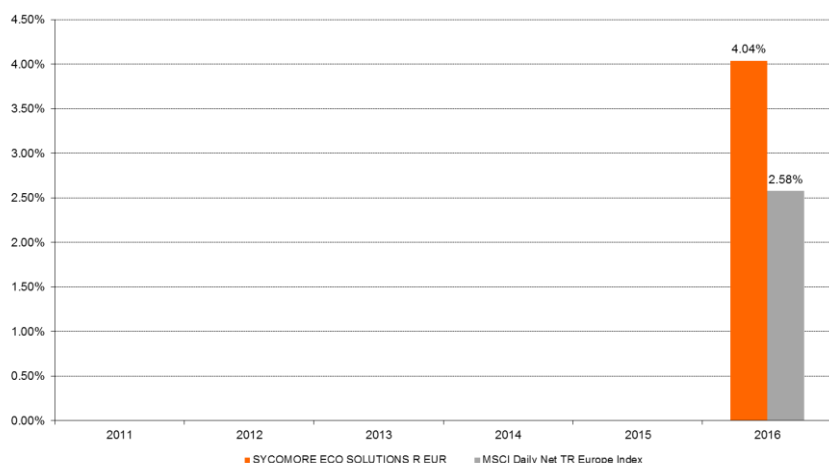
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (1)	2.00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
	0.04%
Commission de performance (1)	20 % au dessus du MSCI Daily Net TR Europe Index exprimé en euros

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2016, et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des maximums. Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez avoir moins à payer. Vous pouvez obtenir cette information auprès de votre conseiller financier.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez vous référer à la page 73 du Prospectus du SYCOMORE FUND SICAV, disponible sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## Performance



Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de lancement du compartiment : 31/08/2015

Devise : Euro (EUR)

Les performances passées ne sont pas une garantie de performance future. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment peut changer à tout moment. Avant d'investir, veuillez lire attentivement le prospectus détaillé disponible sur notre site internet : [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

De plus amples informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou toutes autres informations sont disponibles sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou sur simple demande écrite à : Sycomore Asset Management (+33 (0) 1 44.40.16.00) - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Déclaration de responsabilité : La Société de Gestion ne peut être tenue responsable que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le compartiment est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur indiquées dans le présent document sont exactes et à jour au 17 Février 2017.